

FrD

N° 2026-63

OBJET

**Renaturation de la place de
l'église St Bertrand / office du
tourisme
Avenant n°1 des lots 1 voies et
réseaux divers (V.R.D.)
et 3 « scène »**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 14
+ 1 procuration

Votes pour : 8
(7 + 1 procuration)

Abstentions : 6
(*B. Hinfray, E. Mieyan, O. Perez,
S. Pons, M. Pomé, MH. Lacaze*)

Non votant : 1 (*R. Campo*)

Affiché à la porte de la mairie
le 9 avril 2026 selon le relevé
de décisions

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **madame Ombeline Perez**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du conseil municipal : **02 avril 2026**

Présents : MM. Ombeline Perez, Edwige Mieyan, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Yves Florence, Marie-Hélène Lacaze, Nicolas Herqué, Thierry Dupont, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade.

Procuracion de monsieur Yorick Sohm à monsieur Manuel Bernia.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **quatorze** et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. **Madame Alexia Pons** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur Ombeline Perez, maire.

Le lot n°2 « espaces verts » ayant été déclaré infructueux lors de l'appel d'offres, le maître d'ouvrage a pris la décision d'intégrer une partie des prestations au lot n°1 V.R.D. afin de ne pas retarder le chantier, ces prestations sont :

- installation de chantier et études d'exécution (+ 5 500 € HT)
- travaux de terrassement et de fourniture de terre végétale sur les espaces verts et pour les fosses de plantation des arbres (+ 26 591,50 € HT)
- réalisation des clôtures, des portails et des portillons (+ 43 870,00 € HT)
- réalisation de platelage bois pour l'aire de jeux de l'école (+ 7 320,00 € HT)

D'autre part, les évolutions du projet, en cours de chantier, ont nécessité la réalisation de murets complémentaires (+ 12 319,90 € HT).

Soit un montant total pour le lot n°1 de **95 595,40 € HT (114 714,48 € TTC)**.

Concernant le lot n°3 « scène » : le présent avenant concerne des adaptations à l'avancement des travaux et des modifications de programme.

Ces prestations sont :

- pour l'adaptation à l'avancement des travaux :

- « gros œuvre » : relevé en béton armé, peintures sur murets, clous podotactiles, bandes rugueuses au sol, trappe métallique pour accès au VS (+ 5 712,34 € HT)
- « charpente bois » : lambris de sous face intérieure en douglas (+ 2 306,40 € HT)
- « charpente métal » : suppression de tirants métalliques, agrandissement coffre bois (+ 1073,59€ HT)
- « zinguerie » : bande stérile avec matériaux drainants (+ 949,96€ HT)

- concernant les modifications de programme :

- fourniture et pose de serrurerie pour supports éclairages et sono (+ 9234,24 € HT)
- suppression du rideau fond de scène (- 5 467,07 € HT)
- suppression lasure bois (- 3630,00 € HT)

- **électricité : équipements électriques complémentaires, borne escamotable, prise tri+n 32 A, liaison XLR/DMX, suppression appareil de sonorisation, suppression borne de distribution (+ 8 685,51 € HT)**

Soit un montant total, pour le lot n° 3 de **18 864,97 € HT (22 637,96 € TTC)**.

L'avenant n° 1 pour le lot n°1 a un pourcentage d'écart de **+ 14,98%** par rapport au marché initial et l'avenant n° 1 du lot n° 3 a un pourcentage d'écart de **12,65%** par rapport au marché initial.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser ces deux avenants à être signés pour la bonne continuation du chantier.

En fonction de ces éléments, madame le maire invite le conseil municipal à bien vouloir se prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de madame le maire,
Après en avoir délibéré :

Décide :

- d'autoriser madame le maire à signer les avenants n°1 pour les lots n°1 et n°3 pour un montant respectif de :
 - lot n° 1 : **95 595,40 € HT**
 - lot n° 3 : **18 864,97 € HT**

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, 7 avril 2026



Le maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Ombeline Perez".

Ombeline Perez